



CLUB FRANÇAIS DU CHIEN DE ROUGE DU HANOVRE ET DE BAVIÈRE

Club officiel des deux races, affilié à la S.C.C.

NATIONALE D'ÉLEVAGE

Samedi 21 juillet 2018 - 52000 CHAUMONT
JUGE : Monsieur René FAVRE

DEMANDE D'ENGAGEMENT

Photocopies acceptées. Une feuille par chien.

Ecrivez lisiblement votre nom celui de votre chien pour permettre un catalogue de qualité bien renseigné

ECRIVEZ EN CARACTERES D'IMPRIMERIE

Race.....
 Sexe Couleur

Nom du chien.....
 N° du L.O.F.....
 N° tatouage ou puce

Date de naissance

Nom du père

Nom de la mère.....

Nom de l'éleveur

Nom du propriétaire :

Adresse :

Tél. Portable :

E-mail :@.....

Nom de l'exposant (si différent du propriétaire).....

Cadre réservé à l'organisation

N° d'engagement

AFIN DE VALIDER L'INSCRIPTION, MERCI DE JOINDRE IMPERATIVEMENT A VOTRE ENGAGEMENT :
 UNE ENVELOPPE TIMBREE A VOTRE ADRESSE POUR RECEVOIR L'ACCUSE DE RECEPTION,
 COPIES : DU CERTIFICAT DE VACCINATION ANTIRABIQUE **POUR TOUS LES CHIENS PROVENANT DE
 L'ETRANGER**, DU PEDIGREE OU DU CERTIFICAT DE NAISSANCE, DU DIPLOME DU T.A.N POUR
 L'ENGAGEMENT EN CLASSE TRAVAIL.

Engagement du chien et Participation aux frais d'organisation :

	Membre CFCRHB	Non membre
	À jour de cotisation	
Classe Ouverte (à partir de 15 mois)	<input type="checkbox"/> 30€	<input type="checkbox"/> 45€
Classe Intermédiaire (de 15 à 24 mois)	<input type="checkbox"/> 30€	<input type="checkbox"/> 45€
Classe Travail (à partir de 15 mois)	<input type="checkbox"/> 30€	<input type="checkbox"/> 45€
Classe Vétéran (8 ans et +)	<input type="checkbox"/> 20€	<input type="checkbox"/> 35€
Classe Jeune (de 9 à 18 Mois)	<input type="checkbox"/> 20€	<input type="checkbox"/> 35€
Classe Champion (à partir de 15 mois)	<input type="checkbox"/> 30€	<input type="checkbox"/> 45€

CONFIRMATION : VOULEZ-VOUS FAIRE CONFIRMER VOTRE CHIEN ? (Mettre une croix si le chien doit être confirmé)

Confirmation uniquement 15€ 25€

L'inscription d'un second chien où plus, bénéficie d'une réduction de 5 euros, valable pour chaque classe, y compris pour la confirmation.

- Nombre de déjeuner à réserver : (16 € merci d'établir un chèque à part de l'inscription)

ATTESTATION : Je déclare ne faire partie d'aucun club ou société non affilié à la Société Centrale Canine, ni d'un organisme non reconnu par la F.C.I. Je certifie qu'il n'existe pas de maladie infectieuse ou contagieuse dans mon chenil. Je certifie sincères et véritables les renseignements figurant sur la présente feuille. J'accepte sans aucune réserve les articles du règlement que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement le Club Français du Chien de Rouge du Hanovre et de Bavière de toutes responsabilités du fait de tous accidents (blessures, morsures, vol, maladie et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même pour n'importe quel accident.

.En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions du règlement, notamment la disqualification de mon chien et son exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à :, le : Signature du propriétaire.....

HORAIRES DE LA JOURNÉE

08h00 Entrée et accueil des chiens

09h00 Début des jugements

12h00 Repas (sur réservation)

13h30 Reprise des jugements

15h00 Sélections

17h00 Fin de la manifestation

REGLEMENT DE LA NATIONALE D'ELEVAGE

ARTICLE 1 :

Service Vétérinaire : le service vétérinaire sera assuré par un docteur – vétérinaire qui aura tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation ou le refus du chien engagé. Les chiens malades, infirmes, monorchides ou cryptorchides seront refusés.

Annulation : En cas d'impossibilité d'ouvrir la N.E. pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés

Engagements :

La Nationale d'Elevage est ouverte à tous les propriétaires de Chiens de Rouge du Hanovre et de Bavière qui pourront être engagés dans les classes suivantes:

- Classe Intermédiaire (de 15 à 24 mois) - Classe Ouverte (à partir de 15 mois) - Classe Travail (à partir de 15 mois)

- Classe Jeune (de 9 à 18 mois) - Classe Vétéran (à partir de 8ans et +) - Classe Champion (à partir de 15 mois)

Seuls sont admis les chiens inscrits à un Livre des Origines d'un pays membre de la F.C.I.. Pour inscrire un chien en classe Travail, il est indispensable que le formulaire d'engagement soit accompagné d'une copie de la réussite au T.A.N. **(avec la note minimum de 4 au travail à la longe)**. Il n'est possible d'inscrire un chien que dans une « Classe » précise.

ARTICLE 2 :

Cette manifestation a pour but de réunir un maximum de représentants des deux races afin de rechercher les sujets typés et équilibrés, dont le phénotype laisse supposer qu'ils seront de bons reproducteurs.

La confirmation est ouverte aux chiens ayant l'âge minimal de 15 mois. Ils doivent obligatoirement être identifiés. La carte d'immatriculation et certificat de naissance sont à présenter au Juge, accompagnés du formulaire de demande de confirmation rempli et signé par le propriétaire

ARTICLE 3 : JUGEMENTS

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. L'organisateur de la N.E se réserve le droit de modifier le jury en cas de défaillance du juge mandaté. Le numéro de tatouage, qui devra être facilement lisible, ou la puce seront vérifiés par le juge.

Les chiens seront examinés individuellement et sur leurs allures en laisse Les mensurations et le jugement morphologique reposent sur l'examen des critères figurant sur la feuille de jugement. Les examens sont placés sous l'impératif du respect absolu du standard de la race et de la politique de sélection du Club.

Chaque sujet se verra attribué un qualificatif général (excellent, très bon, bon, etc. ...) par le juge qualifié.

ARTICLE 4 : ATTRIBUTION DES C.A.C.S.

- L'inscription au catalogue est obligatoire (pas d'engagement au poteau).

- Un dossier complet (voir article 3) sera exigé à l'inscription au C.A.C.S.

- Pourront concourir pour l'attribution des C.A.C.S. et R.C.A.C.S. tous les chiens sélectionnés le jour même avec fourniture d'un dossier complet.

La classe Intermédiaire donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Travail et Ouverte

Chaque CACS et RCACS (un par race et par sexe) sera attribué par le juge qui classera les quatre premiers.

Ne pourront concourir que les chiens inscrits dans les classes adultes (nomenclature FCI).

Pour la désignation du meilleur de race, le juge doit obligatoirement rappeler uniquement les CACS.

ARTICLE 5 : CLASSE JEUNE et VETERAN / CLASSE CHAMPION

Classe Jeune et Vétéran : pour les chiens âgés de 09 à 18 mois et de 8 ans et + compris au jour d'ouverture de la manifestation.

Ces deux classes ne permettent pas de concourir ni pour la qualification en vue de la sélection, ni au CACS. Le juge attribuera un qualificatif général (très prometteur, excellent, très bon etc. ...).

Classe Champion : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (joindre une copie des titres de champion). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

ARTICLE 6 : DIVERS

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Le comité organisateur se réserve le droit de refuser la participation d'un exposant.

Toute demande d'engagement non accompagnée de son paiement, non conforme ou parvenue après la date de clôture ne sera pas prise en considération

Réclamations : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception celles concernant les jugements, attendu que ceux ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise au Club, après examen par une commission composée de membres du comité présent.

Sanctions : Les sanctions prévues par le règlement de la S C C concernant l'organisation des expositions seront appliquées en cas de malversations, actes écrits ou langage qui nuiraient au succès de la N.E. ou porteraient atteinte au prestige des juges ou du Club organisateur.

Responsabilité : Le Club organisateur décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux etc.. Et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeraient utiles.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS LE 10 07 2018

Demande d'engagement complète, chèque libellé C.F.C.R.H.B.

et enveloppe timbrée à adresser à :

Serge DUBOIS 3, Chemin de Puiset 91880 Bouville tél.01 64 95 83 71 / 06 07 66 32 02 cfcrrhsd@gmail.com